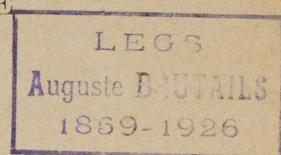


4

Hommage de l'auteur

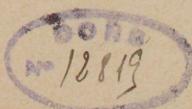
LA SANTA CASA DE LORETTE

Sur un document allégué en sa faveur



L'article *Un document en faveur de Lorette*, publié par moi dans cette revue en 1907 (t. XXVII, p. 143-151), a été entrepris récemment par le R. P. Eschbach dans une brochure de 29 pages, intitulée: *Un document nouveau en faveur de Lorette*. Il s'agit, comme on peut le voir en se reportant à l'année 1907 des *Mélanges*, d'une bulle de Clément V, confirmant la fondation du couvent des Carmes de Weinheim (Bade). Cette fondation est présentée comme se rattachant à un vœu formé au Saint-Sépulcre, puis ratifié *coram miraculosa Lauretana diva virgine Maria* et aussi *ad limina Apostolorum*.

Cette bulle est fausse. Fût-elle authentique qu'elle ne servirait de rien pour documenter la S. Casa. Celle-ci n'y est pas mentionnée: la formule *miraculosa virgine Maria* ne désigne nullement un édifice, mais une image miraculeuse. Il existait de par le monde chrétien, d'innombrables images miraculeuses de la sainte Vierge (voir Oettinger, *Bibliographie biographique*, au mot « Marie »); Lorette en avait une, très vénérée des pèlerins bien avant la « translation ». Le faussaire ne s'est nullement préoccupé de défendre la « translation »; s'il avait eu en tête une telle intention, il se serait exprimé en termes plus clairs. Son document a été fabriqué dans l'intérêt des Carmes de Winheim et non dans celui de Lorette. Pour les besoins de sa rédaction il mentionne les trois pèlerinages du Saint-Sépulcre, de Lorette et de Rome, fréquentés de son temps, sans se croire obligé, en ce qui regarde celui de Lorette, à une précision spéciale.



Ce document m'avait été signalé le 7 août 1906, trois semaines après l'apparition de mon volume sur *Notre-Dame de Lorette*, par le R. P. Bened. Zimmerman, prieur des Carmes en Angleterre, certainement l'un des plus savants religieux de son ordre, comme le prouve son édition de l'*Ordinaire des Carmes*, publiée dans ma *Bibliothèque liturgique* (t. XIII, 1910). A la copie qu'il avait bien voulu me communiquer, le P. Zimmerman avait joint quelques notes où il mettait en relief les erreurs du faussaire. J'y reviendrai plus loin.

Dans sa brochure, le P. Eschbach m'entreprend d'abord sur la date du document. J'ai dit que la mention de l'année de l'Incarnation ne pouvait se justifier que dans une bulle solennelle et qu'en 1310 Clément V était dans la 5^e année de son pontificat, non dans la 6^e, comme le porte la bulle en litige. Celle-ci n'est pas une bulle solennelle. Quant à la date, le P. Eschbach calcule en partant de l'élection du pape, c'est-à-dire du 5 juin 1305; la bulle se disant du 18 juillet, elle tombe en effet dans la 6^e année à partir de l'élection. Mais le dernier élève de l'Ecole des Chartes sait que la chancellerie des papes compte invariablement leurs années à partir du couronnement; les bulles expédiées dans l'intervalle entre l'élection et le couronnement sont datées *anno a nobis suscepti officii*. Clément V, élu le 5 juin 1305 et couronné seulement le 14 novembre de la même année, était donc, le 18 juillet 1310, dans sa cinquième et non dans sa sixième année. Si mon contradicteur, au lieu de s'en rapporter uniquement à la dernière édition du *Bullarium Romanum*, incomplète et sans critique, et de ne citer que par ouï-dire le *Regestum Clementis papae V ex Vaticanis archetypis*, dû aux soins de cinq Bénédictins, dom Tosti et autres, avait compulsé attentivement ce dernier ouvrage, il y aurait trouvé une bulle du 15 juillet *anno V*, que les éditeurs rapportent à l'année 1310.

Le même *Regestrum* lui aurait appris que le pape résida, à la date de notre bulle, non à Avignon, mais au prieuré de Groseau (*in prioratu de Grausello*). Cette erreur est capitale. On ne conçoit pas qu'un copiste, même très maladroit, ait pu transcrire *Avenione* là où il y avait *in prioratu de Grausello*; mais on conçoit parfaitement qu'un faussaire, rédigeant une bulle de Clément V, pape d'Avignon, l'ait fait résider en cette ville. Il est tout naturel que le pape soit allé, deux années consécutives (1310-1), au mois de juillet, respirer les ombrages de Groseau (canton de Malaucène, Vaucluse).

Après cela il importe peu qu'en plusieurs détails les objections du P. Zimmerman puissent être écartées, que tel ou tel personnage dont l'existence en 1310 avait été mise en doute par lui ait réellement vécu à cette date, que telle dignité dans l'ordre des Carmes remonte plus haut qu'il ne l'a cru. Du reste, parmi ses arguments il en subsiste auxquels on n'a pas essayé de répondre, et pour cause : les noms Charles-Louis, Maximilien-Frédéric, Ernest-Hugues, Eléonore-Régine, les terminaisons féminines Eulerin, Geulerin, etc., les expressions *eques praenobilis*, *virtuosa domicella*, inconnues au XIV^e siècle.

Le P. De Smedt, le célèbre bollandiste, en déclarant fausse la pièce en question, garantit que mon jugement sur elle est d'accord avec les règles de la critique. Je puis, du reste, alléguer dans le même sens, deux autorités des plus considérables. M. Prou, directeur de l'Ecole des Chartes et professeur de diplomatique en cet établissement, c'est-à-dire le savant de France le plus qualifié pour se prononcer en ces matières, a déclaré que, sans la moindre hésitation, il tient ce document pour apocryphe; il ajoutait que j'en ai démontré la fausseté par de très bons arguments. M. Paul Fournier, dont la compétence n'est pas moins établie, a déclaré partager l'opinion de notre commun frère à l'Institut.

Ce faux est le quatrième dont on se soit servi pour authentifier la maison de Lorette et ses translations. Le premier est une lettre des prieurs de Recanati à leur « ambassadeur » auprès de Boniface VIII; le deuxième, une lettre encore, d'un ermite Paul au roi de Naples; le troisième, une légende de la S. Casa par un évêque de Macerata. N'est-il pas étrange qu'à l'origine de cette histoire on ne trouve que des documents falsifiés, et plus étrange encore que les tenants de la légende soient contraints, faute d'autres témoignages, de défendre l'authenticité de ces faux? Et n'est-ce pas une présomption, pour ne rien dire de plus, contre la véracité de la légende?

ULYSSE CHEVALIER